

Mission BAMO dans le cadre de mandats d'études parallèles (MEP) sur la Commune d'Avry pour le développement de la zone d'intérêt général (ZIG) « Marie-Favre »

Descriptif

La Commune Avry est propriétaire d'un terrain, au Nord de la Commune, qui est actuellement occupé par un terrain de football. En 2022, la Commune d'Avry a exprimé la volonté de définir les axes de développement de cette zone. Pour ce faire, des travaux préliminaires ont été lancés en 2023, avec notamment l'organisation d'un atelier participatif réunissant des représentants politiques du Conseil communal et du Conseil général. Cet atelier a permis de définir des objectifs, ainsi que des projets de développement pour la zone en question.

Sur la base des résultats de cet atelier, la Commune a décidé de lancer une procédure MEP dans le but de « challenger » des équipes différentes (composées d'architectes et architectes paysagistes) afin d'obtenir une nouvelle vision et des propositions d'aménagement pour le futur développement de la ZIG.

À l'intérieur de la ZIG, la Commune d'Avry souhaite développer des infrastructures sportives et de loisirs qui soient mises à disposition de la population. Les projets proposés, auront donc comme objectif principal la création d'espaces dédiés aux activités de loisirs, de sport et de rencontre intergénérationnelle. Des espaces extérieurs soignés constitueront la trame de fond pour relier les différentes infrastructures entre elles. Les projets et espaces extérieurs devront être travaillés dans un esprit de durabilité. Au niveau paysager, la mise à ciel ouvert du cours d'eau sous tuyau constituera la pièce maîtresse du projet. La revitalisation du cours d'eau devra permettre la création d'un espace attractif, aussi bien pour la colonisation des espèces animales et végétales (biodiversité) que pour les hommes, qui pourront bénéficier d'un espace naturel à haute valeur ajoutée pour la contemplation et les activités récréatives. Finalement, l'accessibilité au site devra être réfléchi afin de privilégier les modes doux, tout en laissant des possibilités de stationnement aux véhicules motorisés.

Urbasol a été mandaté pour la rédaction du programme-règlement des MEP ainsi que pour l'organisation et le suivi de la procédure.

Surface et affectation 18'000 m², zone d'intérêt général

Maître d'ouvrage Commune d'Avry

Etat en cours



